

**SEANCE ORDINAIRE DU 27 JANVIER 2000**

---

**BUREAU :**

**Président :** M. Frédéric RENEVEY  
**Vice-présidente :** Mme Andrée JELK-PEILA  
**Secrétaire :** M. Yann WYSS  
**Membres :** M. François BAERTSCHI, Mme Maria MALAGOLI,  
M. Gilbert TERRIER

**Sont présents :**

M. Vincent BERNASCONI, Mme Annick BOUNOUS, MM. Aldo CAVALERI, Henri CHEVEY, Mmes Annie CORDEY, Mariefrance DANCET, MM. Florian DUBATH, Michel DUPRAZ, Alain ERETZIAN, Christian GERBEX, Marc GUILLERMIN, Pierre-Henri HEIZMANN, Pierre JAQUET, Mme Catherine LANCE, M. François LANCE, Mme Christiane LAPAIRE, MM. Stéphane LORENZINI, Andrès MONCADA, Charles PAGE, Alberto PEREZ-IRIARTE, Mme Marie-José PERRUCHOUD, MM. Johnny PURTSCHERT, Jean-Pierre SEYDOUX, Mmes Patricia SOLIOZ, Isabelle TAILLEPIERRE, MM. Pierre-Alain VOLERY, Dominique ZEHFUS

**Excusés :** Mme Marceline DILONARDO, M. Jean-Pierre PASQUIER

**Assistent à la séance :** M. Marco FOLLMY, Maire, MM. Pascal CHOBASZ, Walter SPINUCCI, Conseillers administratifs  
Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 1999
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) **Commission des finances - Séance du 22 novembre 1999 -**  
**Rapporteur : M. Yann WYSS**  
**Divers** **p. 150**
- 7) **Commission sociale - Séance du 2 décembre 1999 -**  
**Rapporteur : Mme Christiane LAPAIRE**
  - a) Visite et présentation d'un immeuble D2 **p. 151** **Information**
  - b) Divers
- 8) **Commission des travaux et constructions - Séance du 6 décembre 1999 -**  
**Rapporteur : M. Alain ERETZIAN**  
**Divers** **p. 152**
- 9) **Commission de l'aménagement du territoire -**  
**Séance du 13 décembre 1999 -**  
**Rapporteur : M. François BAERTSCHI**
  - a) Etude d'urbanisme du secteur Praille-Bachet -  
suite à donner **p. 153** **Information**
  - b) Déviation route de St-Georges - point de la situation **p. 153** **Information**
  - c) Divers

**Séance ordinaire du 27 janvier 2000**

- 10)) **Commission de l'environnement - Séance du 15 décembre 1999 -  
Rapporteur : Mme Annick BOUNOUS**
- a) Achat d'une balayeuse - Crédit d'investissement  
(Fr. 165'000.--) **p. 154** **Arrêté**
  - b) Statistiques sur la récolte des déchets **p. 156** **Information**
  - c) Divers
- 11) **Commission des écoles - Séance du 16 décembre 1999 -  
Rapporteur : Mme Marie-José PERRUCHOUD**
- a) Audition de M. Yves Delieutraz, responsable du secteur de Lancy  
du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire  
(GIAP) **p. 157** **Information**
  - b) Divers
- 12) **Commission de l'environnement - Séance du 10 janvier 2000 -  
Rapporteur : Mme Annick BOUNOUS**
- Divers **p. 159**
- 13) Résolution du parti Socialiste relative à la retraite anticipée  
du personnel communal **p. 159** **Résolution**
- 14) Résolution relative à la représentation des femmes au sein des  
instances décisionnelles **p. 162** **Résolution**
- 15) Propositions individuelles et questions **p. 165**

M. RENEVEY : J'ouvre cette séance, avant de parler de l'approbation de l'ordre du jour, j'aimerais remercier Mme de Garrini, notre Secrétaire générale, ainsi que tous les chefs de service pour l'organisation de la visite de la Mairie et des locaux de l'administration, après-midi qui fut fort sympathique.

Je tiens à excuser Mme Dilonardo et M. Pasquier, absents à cette séance.

**1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Mme LANCE : J'aimerais que la résolution qui est sur place paraisse à l'ordre du jour au point 14). Je vous en remercie.

M. RENEVEY : S'il n'y a pas d'objection, cette proposition est acceptée.

**2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 9 DECEMBRE 1999**

---

Le procès-verbal est accepté.

**Séance ordinaire du 27 janvier 2000****3. COMMUNICATIONS DU BUREAU**

---

M. RENEVEY : J'ai reçu une lettre qui concerne les 14-16, chemin des Esserts, dont je vous donne la teneur :

*« Monsieur le Président,*

*Par la présente, nous vous adressons une copie de notre courrier à M. le Maire, ainsi que la réponse de M. Spinucci. Ces deux lettres expliquent en détail notre problème.*

*La situation devient de plus en plus délicate pour les locataires. D'autant plus que l'instauration des zones bleues sur la Commune et la construction des nouveaux immeubles dans le chemin des Esserts n'ont pas facilité les stationnements pour les élèves motorisés des écoles professionnelles.*

*Nous sollicitons votre avis sur la question, et toute suggestion de votre part est la bienvenue.*

*En espérant que vous comprendrez notre souci, nous vous prions de croire, etc. »*

Je ne sais pas si M. le Maire ou M. Spinucci peuvent nous donner une explication.

M. SPINUCCI : Je ne refais pas tout l'historique parce que vous le connaissez. Ce que je peux vous dire c'est que c'est vrai que ces places sont occupées par les étudiants de l'école de mécanique. Rien ne peut les interdire dans la situation actuelle puisque ce parking est directement lié au domaine public. Pour qu'on puisse verbaliser, il faudrait qu'il soit détaché par une barrière physique du domaine public. Il n'est donc pas possible pour notre police municipale, ni pour la police cantonale, de verbaliser sur ces places. On ne peut pas les réserver à des locataires. Ce qui a été proposé est confirmé par un courrier de l'Office des transports et circulation, à qui nous avons demandé cette autorisation.

La proposition qui a été faite par la Mairie était de privatiser ces places, mais en mettant un obstacle physique, c'est-à-dire ce qu'on appelle un stop-parc, des potelets qu'on peut rabattre quand on arrive, puis qu'on relève lorsqu'on quitte cette place. Malheureusement, la proposition qui a été faite aux locataires par la Mairie n'a jamais reçu l'approbation officielle des locataires. Cette demande a été de nouveau répétée, il y a quelques jours, et à ce jour, 27 janvier 2000, il n'y a aucune réponse de locataires qui seraient disposés à payer la location et la place, la Mairie étant elle disposée, via la régie, à mettre en place des stop-parcs. La solution me semble relativement simple si les locataires ne répondent pas aux demandes qui leur sont formulées, il est impossible de donner suite.

M. RENEVEY : D'entente avec le Bureau, il a été décidé de transmettre cette lettre à la Commission de la sécurité pour une étude par le Conseil municipal.

**4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

M. FOLLMI : J'ai plusieurs communications à vous faire. Tout d'abord, le parking des Palettes. Nous avons repris le dossier du parking des Palettes, conjointement avec la Fondation des parkings au courant de l'automne dernier, et assez prochainement, à notre demande, la Fondation des parkings va déposer une requête en autorisation de construire.

## Séance ordinaire du 27 janvier 2000

Ce dossier va être présenté à la prochaine Commission de l'aménagement du territoire pour information.

Ensuite, la deuxième communication concerne le concours de l'école du Petit-Lancy. Suite à ce concours, le Conseil administratif entend maintenant vous transmettre le « bébé ». A cet effet, nous vous proposons de mettre sur pied une séance de la Commission de l'aménagement du territoire, ouverte à l'ensemble du Conseil municipal, séance au cours de laquelle le Conseil administratif aura l'occasion de vous donner toute information utile sur ce projet, et d'évoquer, avec vous, la suite des opérations et des procédures qu'il va falloir entreprendre. Cette séance pourrait se dérouler dans le courant de mars et vous serez informés en temps utile.

La troisième communication concerne l'initiative municipale pour des quartiers verdoyants à Lancy. Vous avez tous lu la presse à cet effet, le Conseil d'Etat ayant rendu son verdict. Nous avons transmis les documents aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire. Je pense inutile, pour l'instant, de donner plus de détails sur ce sujet; d'ailleurs, celui-ci sera repris prochainement en Commission d'aménagement également.

Quatrième information : il s'agit d'une séance publique d'information que le Conseil administratif met sur pied. Elle va avoir lieu le 15 février prochain à 20 heures, à la salle communale du Grand-Lancy. Divers sujets seront évoqués comme d'habitude, et il y aura un tout ménage pour annoncer cette séance publique.

L'information suivante : le Conseil administratif a engagé, avec effet au 1er janvier 2000, Mme Myriam Boussina-Mercille, au poste de déléguée aux affaires économiques et à la communication. Mme Boussina a travaillé au préalable dans le privé et dans le public., et nous lui souhaitons donc une très cordiale bienvenue.

Dernière information, ce sont les naturalisations. Suite à la demande de M. Seydoux, je puis vous indiquer que le Conseil administratif a examiné l'année dernière 72 dossiers, contre 38 en 1998; les 38 sont donc ceux que vous aviez traités. Sur 72 dossiers, nous avons refusé un cas.

## 5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

---

M. SPINUCCI : J'ai deux communications. Faisant suite à une demande qui a été formulée lors de la dernière séance de la Commission de l'environnement, le Conseil administratif a décidé de remettre, au Centre Espoir de l'Armée du Salut, 50 pelles, ceci pour venir en aide aux villages sinistrés de Bretagne.

J'ai une réponse à la question qu'avait posée M. Page concernant l'âge des jurés, pour lesquels, vous établissez des listes en début de législature. La question était de savoir pourquoi l'âge des jurés est fixé à 60 ans, et quel motif s'opposerait à fixer cette limite à 65 ans. Cette question écrite je l'ai transmise, via le bureau du Grand Conseil au Conseil d'Etat qui répond d'une façon très claire. Je transmettrai ce document à M. Page, mais en conclusion, je vous lis juste le dernier paragraphe : « il résulte de ce qui précède qu'aucune raison de principe ne s'oppose à ce que l'âge limite des jurés soit porté de 60 à 65 ans. Toutefois, il faudrait, pour cela modifier la constitution

**Séance ordinaire du 27 janvier 2000**

genevoise. Or, il n'apparaît pas justifié, au Conseil d'Etat, de consulter le peuple sur cette seule question, hors du contexte d'une réforme se rapportant à l'administration de la justice ». Je remets ce document à M. Page pour de plus amples informations.

**6. COMMISSION DES FINANCES - Séance du 22 novembre 1999 -  
Rapporteur : M. Yann WYSS**

---

**Divers**

====

M. WYSS présente le sujet : Je rappelle donc que j'avais omis de vous exposer les divers de la Commission des finances, séance du 22 novembre 1999. Il y en avait deux qui provenaient exclusivement de M. Föllmi.

*Stade de Florimont* - M. Föllmi nous informe que depuis plusieurs mois, des discussions ont lieu avec l'Association de la Florimontaine afin de voir s'il serait possible que la commune achète le terrain de football que l'association possède. Objet qui a été présenté à la Commission des sports, ladite association étant d'accord de nous la vendre.

Les négociations avancent et très probablement, la Commission des finances sera saisie d'un projet, dès que la décision définitive sera prise par le propriétaire. Notons qu'une expertise a déjà été réalisée, bien que l'opération soit relativement compliquée.

En outre, à côté du stade, se trouve un bâtiment occupé par les élèves et les professeurs de l'Institut Florimont, dont la Florimontaine est également propriétaire. Il est rappelé que la transformation de la buvette et les vestiaires ont été payés par la Commune, laquelle est propriétaire.

Enfin, l'Institut Florimont, qui utilise le stade, paie une rente à la Commune, vu que cette dernière assure l'entretien de ces surfaces.

*Politique d'amortissement* - M. Föllmi nous informe de la volonté du Département des finances de faire en sorte que la politique d'amortissement soit identique dans toutes les collectivités, et ce dans le but d'unifier les taux d'amortissement et leur durée afin de pouvoir effectuer des comparaisons.

En ce qui concerne l'Etat de Genève, une loi a été adoptée par le Grand Conseil, qui a modifié un certain nombre d'objets.

L'étape suivante touche les communes, ce qui a d'ailleurs provoqué des discussions après au sein de l'Association des communes genevoises, cette dernière n'étant pas d'accord de modifier certains taux, craignant par-là un rallongement de la durée d'amortissement dans certains cas.

Finalement, un accord est intervenu et les nouvelles mesures seront à appliquer dès l'an 2001. Notons pour le surplus que le Conseil d'Etat doit encore adopter la réglementation d'application de la loi votée par le Grand Conseil.

**Séance ordinaire du 27 janvier 2000****7. COMMISSION SOCIALE - Séance du 2 décembre 1999 -  
Rapporteur : Mme Christiane LAPAIRE**

---

**a) Visite et présentation d'un immeuble D2**

=====

Mme LAPAIRE présente le sujet : Visite et présentation d'un immeuble D2 "La Florimontaine" par notre présidente de la Commission sociale qui est gérante de celui-ci.

Elle accueille Mme Lefel qui est gérante du D2 des Palettes. Ce D2 compte 26 appartements (3 pièces et studios) répartis dans trois allées, dont la ville de Lancy est propriétaire. Les personnes des D2 sont locataires.

La Florimontaine compte 40 appartements dont la structure est mieux appropriée. L'immeuble est propriété de l'association la Florimontaine qui loue celui-ci à la Ville, et les utilisateurs sont sous-locataires.

Ces D2 ont été créés à travers l'aide à domicile, visant à diminuer le coût de la santé des personnes âgées qui ne peuvent plus rester seules à leur domicile, et qui profitent d'un degré d'autonomie avec un encadrement. Formule nettement moins chère qu'un EMS vu le prix de pension.

A l'origine, le personnel de ces D2 était fonctionnaire de la ville de Lancy et, suite aux tractations engagées entre le DASS et notre commune, il a été transféré à l'Apado (Association pour l'aide à domicile). Une convention a été conclue.

Par la suite, l'Apado a disparu, intégrée dans la FSASD (Fondation des services d'aide et soins à domicile) qui regroupe les aides-ménagères, les infirmières et les gérantes sociales des D2.

Quant aux gérantes, leur rôle est très polyvalent et important sur le plan social. Elles offrent une structure appropriée qui permet aux personnes âgées de rester le plus longtemps possible chez elles, au contraire des EMS qui sont des établissements souvent définitifs, où la prise en charge est totale.

La priorité est donnée aux personnes de la commune de Lancy et selon les urgences, en provenance de la Gériatrie, de l'hôpital cantonal et de Loëx.

**b) Divers**

=====

Mme LAPAIRE présente le sujet : *Concernant l'émission TV « Mise au point » sur la violence* - L'émission de télévision " Mise au point " sur la violence dans le quartier de L'Etoile Palettes est, à l'unanimité de la commission, désapprouvée.

L'amalgame fait par la journaliste entre le drame d'un douanier tué près de la frontière et la situation dans le quartier des Palettes est absurde.

Il est proposé pour cette année 2000 de se procurer la cassette du reportage et d'organiser une rencontre de la commission avec M. Alain Mathieu éducateur.

**Séance ordinaire du 27 janvier 2000**

Il est relevé que la commune ne confie pas de travaux d'imprimerie aux ateliers de l'association Foyer Handicap qui, pourtant, fournit des prestations de qualité.

**8. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS -  
Séance du 6 décembre 1999 -  
Rapporteur : M. Alain ERETZIAN**

---

**Divers**

====

M. ERETZIAN présente le sujet : On nous informe que l'ascenseur extérieur de la villa Thévenoz est réservé aux handicapés et fonctionne uniquement durant les heures d'ouvertures des bureaux.

M. Côte nous informe que des travaux urgents doivent être faits dont certains ont déjà été entrepris par sécurité au niveau des toitures. Il nous annonce que des dépassements sont envisagés, sur les budgets 1999 et 2000, soit : un dépassement de Fr. 64'100.-- pour le budget 1999 et de Fr. 8'453.-- pour le budget 2000.

Plusieurs commissaires sont étonnés par le nombre de toitures à réparer soudainement et en urgence. Il est souhaité qu'un échancier soit établi pour l'entretien des toitures.

M. Spinucci signale qu'en face de la Ferme Marignac et du chemin d'accès sont situées quelques villas avenue Eugène-Lance, où des inondations se sont produites en provenance de la chaussée.

M. Gusthiot, propriétaire de l'une des villas, a contacté son assurance. Cette dernière a tenu compte d'une franchise de Fr. 900.--.

M. Gusthiot, exerçant son activité professionnelle sur la commune, doit acquitter une taxe professionnelle de Fr. 560.-- pour 2 ans. Il a décidé de ne pas s'acquitter de cette somme, et demande la différence entre la franchise de Fr. 900.-- et la taxe professionnelle. Il réclame donc la somme de Fr. 340.-- à la Ville.

M. Spinucci a communiqué au demandeur l'art. 68 de la loi sur les eaux, à savoir : « que tout propriétaire en aval du domaine public est tenu de se protéger contre les ruissellements des eaux provenant du fond supérieur ».

Pour apaiser la situation et sans obligation, la Ville a exécuté une grille transversale en bas du chemin d'accès. Et il a été promis à M. Gusthiot que, lors du vote du crédit pour les travaux de l'avenue Eugène-Lance, le montant de Fr. 900.-- lui serait remboursé, étant donné que l'on ne peut mélanger cette affaire avec la taxe professionnelle.

L'intéressé n'étant pas d'accord, il réclame le montant de Fr. 340.-- par l'intermédiaire d'un avocat.

M. Spinucci ira jusqu'au Tribunal pour régler ce litige, le cas échéant.

**Séance ordinaire du 27 janvier 2000**

**9. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE -  
Séance du 13 décembre 1999 -  
Rapporteur : M. François BAERTSCHI**

---

**a) Etude d'urbanisme du secteur Praille-Bachet - suite à donner**

=====  
M. BAERTSCHI présente le sujet : Le projet a abouti en ce sens que l'étude a été présentée tant aux membres des commissions qu'au public. Lors de la dernière réunion au Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, quelques points concernant la commune de Lancy ont été soulevés :

- la passerelle, voulue par le Conseil municipal, entre le nouveau centre commercial et le quartier du Bachet pose problème, car elle devrait avoir 25 m. de haut, 200 m. de long et coûter 5 à 6 millions. De plus, tant les CFF que l'Office des transports et de la circulation ont émis des réserves (stationnement saturé au Bachet et déplacement de la clientèle du Grand-Lancy à la Praille)
- le parking d'échange du Bachet révèle - pudiquement dit - des difficultés d'insertion. Certains admettent que la zone de villas de la Chapelle a un caractère éphémère.

Quoi qu'il en soit, cette étude est une vision directrice et chaque nouveau projet passera par les habituelles procédures d'autorisation. On attend d'autres documents.

**b) Déviation route St-Georges - point de la situation**

=====  
M. BAERTSCHI présente le sujet - (Clichés): Une étude commandée par l'Office des transports et de la circulation sur le secteur de St-Georges "Organisation du réseau routier", terminée en octobre 1998, nous est présentée le 13 décembre 1999.

Cette étude n'est qu'un élément du dossier chaud qui émaille régulièrement la vie du plateau du Petit-Lancy. Comme vous pouvez le voir sur le cliché, nos ancêtres du Conseil municipal avaient, en 1988, voté une résolution qui donnait une image directrice du quartier des Marbriers. Cette image directrice avait en son sein le déplacement de la route de St-Georges qui devait se raccorder plus directement à l'avenue des Grandes-Communes.

Onex avait alors manifesté sa réticence car elle ne voulait pas voir le trafic de cette avenue augmenter, et les habitants du quartier étaient montés aux barricades, estimant que la correction de la route était inutile. Un plan localisé de quartier avait d'ailleurs été modifié dans le périmètre E.

Le résultat de cette agitation est devant nous ce soir. Vous voyez trois clichés correspondant à l'état actuel et à deux variantes que nous verrons tout à l'heure. La variante 1 est l'état actuel, la 2ème, le nouveau tracé préconisé en 1988 et la 3ème, le tracé qui emprunterait l'avenue du Cimetière.

Transitec propose d'en rester à l'état actuel, car les routes de Chancy et de St-Georges ont comme rôle d'écouler le trafic de transit vers Onex et vers le Pont-Butin. La modification 2 surchargerait la route de Chancy et celle de l'avenue des Grandes-

**Séance ordinaire du 27 janvier 2000**

Communes. En d'autres termes, les deux axes mentionnés ont un rôle différent et complémentaire, selon Transitec. Les problèmes actuels rencontrés ne sont pas trop aigus, dit encore Transitec.

Il faudrait améliorer quelques points (entrée du cimetière, améliorer la sécurité des piétons au croisement avec le chemin de Claire-Vue, faciliter les TPG au chemin du Bac, par exemple), mais les variantes envisagées ne sont pas une solution.

Les points négatifs sont pour la variante 1 : (état actuel) : incompatibilité des projets de développement voulus par la résolution du Conseil municipal en 1988, le plateau de St-Georges serait coupé par une route importante.

Variante 2 :

la plupart des véhicules qui prennent la route de St-Georges vont vers le Pont-Butin; le nouvel axe ne se branche pas directement sur le Pont-Butin. De plus, la faisabilité et l'acceptabilité sont plus délicates et le plateau de St-Georges restera coupé.

Variante 3 - variante Oberson

Elle entamerait fortement la capacité de stationnement sur l'avenue du Cimetière et impliquerait des impacts pour tourner entre le chemin de la Bâtie et le chemin du Cimetière. De plus, le quartier, relativement préservé de l'avenue du Cimetière, serait soumis à de nouvelles nuisances.

Le Conseiller administratif délégué, un peu agacé, déplore que l'effort d'acquisition de parcelles dans ces secteurs soit remis en question par cette étude. Il indique qu'une étude sur l'aménagement du territoire, confiée à un architecte-urbaniste, permettra d'y voir un peu plus clair.

Les commissaires - ni enthousiastes ni dépités - s'enquière des projets d'école, d'immeubles en zone E. Pour l'école, c'est la démographie qui en décidera, tandis que les immeubles devraient bientôt être autorisés. Affaire à suivre, donc.

**c) Divers**

=====

M. BAERTSCHI présente le sujet : *Stade Genève* - les recours ont été levés contre des engagements pris par l'Etat. Deuxième concerne le point supprimé au 8), alors on attend.

**10. COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT - Séance du 15 décembre 1999 - Rapporteur : Mme Annick BOUNOUS**

---

**a) Achat d'une balayeuse - Crédit d'investissement (Fr. 165'000.--)**

=====

Mme BOUNOUS présente le sujet : En présence de M. Deschenaux, chef du service des Parcs Promenades et Maintenance, nous avons étudié les diverses propositions faites suite à l'appel d'offres lancé pour l'achat d'une balayeuse brosse qui devrait remplacer celle hors d'usage depuis plusieurs mois.

**Séance ordinaire du 27 janvier 2000**

Quatre modèles furent soumis à la Commission : la Bucher City Cat 2000, la Speedbroom 2500, la MFM 2200 K et la Ravo 2005.

Nous nous devons d'évaluer, avec l'aide du spécialiste présent, la machine la plus rationnelle pour l'usage demandé. Après un bref débat, le choix s'est arrêté sur la Ravo 2005 qui paraît offrir le maximum de confort et d'efficacité. En déduisant la remise de Fr. 10'185.50 octroyée pour la reprise de la balayeuse hors service, le montant net est de l'ordre de Fr. 157'000.--.

M. LANCE : Par ignorance, je ne me prononcerai pas sur les caractéristiques techniques de cette balayeuse qui représente certainement le top en la matière et qui, de toute façon, est nécessaire à l'entretien des routes, chemins et places de notre vaste commune.

Cette balayeuse performante rendra certainement de grands services aux collaborateurs du Service des parcs et promenades chargés de maintenir la propreté de nos cheminements communaux, et pour cette raison, je voterai favorablement ce crédit.

Ce qui me dérange, c'est que cette demande de crédit survient après une période tourmentée au niveau météorologique. Je veux bien sûr parler des tempêtes exceptionnelles des 26 et 27 décembre derniers, et qui, semble-t-il, n'ont pas permis à la voirie de se mettre en valeur.

Après cette tempête, les cheminements communaux étaient jonchés de branchages et débris divers qui représentaient un danger réel pour les piétons, deux roues et automobilistes, et je constate qu'il a fallu attendre près de 15 jours pour que la situation redevienne complètement normale. Je ne parlerai pas du sapin de Noël de l'Etoile des Palettes qui est resté couché durant 10 jours, encore une belle image pour ce quartier déjà sinistré.

Où étaient donc les collaborateurs de la voirie et du Service des parcs et promenades ? Le Conseil administratif va me répondre certainement que le 90 % des collaborateurs étaient en vacances ! et tant mieux pour eux. Mais n'existe-t-il pas une équipe de garde ou un plan d'intervention pour ce genre de situation qui peut être rapidement mis sur pied, sur le modèle des pompiers ou des Services industriels qui ont parfaitement accompli leur travail !

Je n'ose pas imaginer l'état des routes si la tempête avait été suivie de fortes chutes de neige !

Est-ce que cette nouvelle balayeuse à Fr. 165'000.-- (de couleur orange ou blanche, je ne suis pas difficile sur ce détail) pourra aider à remédier à ce genre de situation, à condition qu'il y ait un pilote dans l'engin, je l'espère !

Je voterai donc ce crédit en demandant toutefois au Conseil administratif de mettre en place une véritable équipe d'intervention pour ce genre de situation qui reste, je le conçois, tout à fait exceptionnelle.

**L'arrêté 9a) est accepté par 32 oui, 0 non, 1 abstention. (Voir Annexe).**

**Séance ordinaire du 27 janvier 2000****b) Statistiques sur la récolte des déchets**

=====

Mme BOUNOUS présente le sujet : En général, le prix du traitement des déchets augmente. A partir de l'an 2000, les Fr. 10.-- d'augmentation par tonne seront affectés à la promotion du tri; néanmoins la Commune est gagnante en s'engageant dans cette voie. Nous comptons 18 sites de récupération, mais Meyrin reste la commune la mieux placée, et nous tentons de la suivre dans cette démarche.

Un rapide tour d'horizon nous confortera sur le bien fondé de cette expérience indispensable pour sauvegarder notre avenir.

Nous ne parlerons pas des chiffres qui sont à disposition à la mairie, mais quelques commentaires s'imposent :

- Les ordures ménagères coûtent le même prix avec ou sans récupération
- Pour le verre, l'économie est certaine. La maison Serbeco passe même le samedi, mais de nombreux déchets sont déposés à l'extérieur des containers
- Pour le Pet, il est signalé qu'une entreprise fournit de grands sacs plastiques et qu'elle vient les récupérer lorsqu'ils sont pleins sans frais. La matière est ensuite transformée en planches, tuyaux, etc., il serait intéressant de tenter l'expérience
- Par contre l'aluminium et le fer blanc nous coûtent plus cher à la récupération
- Les déchets papier sont en hausse
- Les déchets verts sont à la baisse
- En ce qui concerne les balayures, résidus agricoles ordinaires, troncs et souches : le bois est récupéré au maximum pour faire du bois de chauffage que l'on distribue aux communiens, notamment aux retraités.
- Les huiles sont mélangées; quant aux huiles de garage, elles sont envoyées en Suisse alémanique pour être traitées
- Le coût des encombrants a quintuplé, on revient à présent au ramassage à jour fixe, ce qui paraît plus rationnel et moins onéreux
- Pour les imputrescibles, M. Deschenaux nous explique qu'il s'agit de matériaux issus de terrassements
- Quant aux frigos, on enregistre moins de demandes. Il est rappelé que la vignette de récupération est comprise lors de l'achat d'un nouvel appareil, mais pour les anciens, il faut se la procurer à la mairie
- Pour les tubes fluorescents, l'élimination coûte cher : Une commissaire signale qu'elle les rapporte là où elle les achète
- Le curage des canalisations et des sacs de route, ce sont des déchets envoyés à la station d'épuration
- Pour les résidus spéciaux et divers, le dépôt du Petit-Lancy et la voirie sont concernés
- Il est proposé de confier l'entretien des centres de récupération à une organisation comme Réalise.

Afin de sensibiliser la population, on propose de placarder de grandes affiches, et d'introduire, dès l'école, des informations pour une prise de conscience collective, les enfants étant l'avenir de la planète.

**Séance ordinaire du 27 janvier 2000****c) Divers**

=====

Mme BOUNOUS présente le sujet : Il est rappelé que les petits jardins familiaux du Petit-Lancy, situés sur un terrain hors de la commune qui appartient à une société privée, sont placés sur une ancienne décharge et on constate à présent une production de gaz dangereux. La zone doit être décontaminée, la commune devra financer une partie du coût (environ 10 % du montant global), la première phase est chiffrée à Fr. 800'000.--.

Trottoirs abîmés aux Palettes - Il est signalé que le trottoir sis entre le magasin Sabot d'Argent et la Coop est complètement déformé par les racines d'arbres. Cet endroit étant sur un domaine privé, la commune ne peut pas intervenir.

Floralies - De nombreuses félicitations ont été adressées aux membres de la commission pour remercier les employés du service des Parcs et promenades et maintenance au sujet de la qualité du stand des Floralies internationales organisées à l'occasion de la foire de Genève. Sans aucun chauvinisme, notre stand était le plus beau !!!

**11. COMMISSION DES ECOLES - Séance du 16 décembre 1999 -  
Mme Marie-José PERRUCHOUD****a) Audition de M. Yves Delieutraz, responsable du secteur de Lancy du  
Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP)**

=====

Mme PERRUCHOUD présente le sujet : M. François Lance, Président de la Commission souhaite la bienvenue à M. Delieutraz, notre invité. M. Chobaz, en guise de rappel, brosse un tableau général de la situation actuelle concernant l'animation parascolaire du secteur de Lancy.

En préambule, M. Delieutraz a exposé aux membres de la Commission son travail par rapport aux activités parascolaires. La question du financement a aussi été évoquée ainsi que sa répartition entre les diverses collectivités publiques Etat et Communes. Au moyen de tableaux statistiques, dont les données ont été extrapolées pour Lancy, M. Delieutraz rappelle que toutes les communes ont un restaurant scolaire fréquenté par environ un tiers des enfants.

Après avoir relevé quelques difficultés rencontrées, notamment une surcharge au niveau de la fréquentation de certains restaurants scolaires, ainsi que dans l'occupation des enfants le soir, M. Delieutraz a rappelé pour conclure son objectif d'offrir plus. C'est ainsi qu'il a essayé d'écrire dans le Lancéen, afin de mieux faire connaître les possibilités et tout le dévouement qui se déploie, notamment pour les moins favorisés. Des statistiques qui nous ont été présentées, il ressortait, pour le mois de novembre, une fréquentation journalière maximum de 71 pour la Caroline, respectivement 130 En Sauvy, 93 pour Tivoli, 53 au Bachet et 46 pour Cérésolle, soit un total de 393 repas.

**Séance ordinaire du 27 janvier 2000**

S'agissant des nouvelles directives concernant les devoirs à domicile, évoquées par un commissaire, M. Delieutraz a répondu que, selon lui, les devoirs devraient être organisés pour la semaine et, en conséquence, il relevait l'incompatibilité avec les activités propres au GIAP (Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire). Selon un autre commissaire, le parascolaire doit permettre aux enfants de "s'éclater" et si on leur fait faire des devoirs, le but n'est pas atteint.

Au sujet de la forte augmentation des repas, il nous a été précisé que les écoles de Lancy accueillent actuellement 2'300 élèves. Cet état de fait a provoqué des chocs pour le personnel, qui a dû modifier la façon de faire, sans toutefois qu'il faille dramatiser. Cependant, un grand nombre d'enfants ensemble pose des problèmes et on essaie de trouver des solutions pour améliorer la situation, en particulier aux Palettes, selon M. Delieutraz. Ce dernier signale par ailleurs l'enquête en cours de réalisation qu'il transmettra le moment venu à la Commission, s'agissant des effets du bruit sur la santé, dont une des manifestations inquiétantes est la perte du goût. Le Service des travaux et constructions étudie une alternative pour l'école des Palettes, ce qui éviterait aussi des déplacements d'enfants.

En réponse aux inquiétudes d'un commissaire au sujet de l'éventuel engagement de nouveau personnel, la commission a été informée qu'en fait, il s'agirait uniquement d'un responsable et de bénévoles. Un autre commissaire a souligné aussi l'avantage du système souple d'inscription pour les parents et que, dans la réalité, même sans bon, les enfants étaient acceptés. En revanche, ce mode de faire apparaît plus désavantageux pour le personnel, en regard avec la différence de participation d'un jour à l'autre et les problèmes d'organisations qui en résultent. Enfin, pour répondre aux inquiétudes des commissaires au sujet des responsabilités en cas d'accident de la route, on nous a donné l'assurance que la Commune était d'accord quant aux transports des enfants par des bénévoles, à l'instar de la pratique dans les clubs sportifs ou groupements.

**b) Divers**

=====

Mme PERRUCHOUD présente le sujet : Stationnement chemin des Pâquerettes - Des commissaires signalent que des gens stationnent sur le trottoir du chemin des Pâquerettes, créant un danger pour les enfants qui traversent à ce petit carrefour (Epargne - Gué).

Comment les en empêcher, s'agissant souvent de parents d'élèves ?

La commission a été informée que ce quartier devrait passer à 30 km/h et ensuite en zone bleue. Sur proposition d'un commissaire, le problème devrait être soumis à la Commission de sécurité et à la Police municipale.

*Diverses Fêtes* - Un commissaire signale qu'une fête sera organisée à l'école de la Caroline dans l'après-midi et la soirée du vendredi 14 avril 2000. En outre, en septembre, une fête du quartier est prévue, soit le samedi 16 ou le samedi 23, organisée par la Villa Tacchini et le Terrain d'aventures du Petit-Lancy. Une demande sera faite au Département de justice et police pour fermer en partie le secteur. L'idée est d'animer le quartier pour toutes les couches d'âges. Le Président a été contacté et le budget est prêt.

*Cahier des charges du Service culturel de Lancy* - En réponse à un commissaire, il est précisé que les deux déléguées au Service culturel collaborent à diverses manifesta-

**Séance ordinaire du 27 janvier 2000**

tions : Villa Bernasconi, Ferme de la Chapelle, expositions, Marignac, Groupe culturel, organisations de concerts, etc.

*Patinoire* - Deux modèles de panneaux ont été présentés à la commission, pour la piscine et la patinoire, en vue de mieux les signaler. De l'avis des commissaires, les gens connaissent la Piscine de Lancy, mais pas la patinoire.

**12. COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT - Séance du 10 janvier 2000 - Rapporteur : Mme Annick BOUNOUS**

---

**Divers**

====

Mme BOUNOUS présente le sujet : *Nettoyage des Côtes de Bretagne* - Il est proposé que la Commune prenne contact avec le Centre Espoir de l'Armée du Salut qui collecte du matériel de nettoyage pour cette région victime de la marée noire. M. Spinucci a déjà répondu au mieux à ce divers.

*Feux dans les propriétés privées* - Une loi interdit de faire du feu dans les propriétés privées, la commune veillera à en informer les intéressés.

*Subventions aux communes concernant les économies d'énergie et d'eau* - Une loi vient de sortir sur la possibilité, pour les communes, d'obtenir des subventions en justifiant les économies d'énergie et d'eau réalisées. Pour obtenir ces fonds, il est nécessaire de déposer des projets, de déléguer quelqu'un de compétent, et de motiver auprès de l'Association des communes genevoises, qui avec l'Etat et les S.I., alimente les réserves nécessaires.

Nous prenons connaissance d'un projet concernant l'environnement qui est expérimenté en Slovaquie (application de l'Agenda 21).

*Récupération des objets encombrants et ferraille* - Suite au changement de format du formulaire « Tous ménages » relatant la levée des objets encombrants et de la ferraille, il est noté que beaucoup d'habitants, croyant à une publicité, le jettent à la poubelle.

A noter que le 3ème mardi du mois, il est prévu la levée des objets encombrants et le 3ème jeudi du mois, l'enlèvement de la ferraille.

Ces informations devraient être mises dans toutes les boîtes aux lettres, même à celles mentionnant « Pas de publicité ».

**13. RESOLUTION DU PARTI SOCIALISTE RELATIVE A LA RETRAITE ANTICIPEE DU PERSONNEL COMMUNAL**

---

M. CAVALERI : Au nom du groupe Socialiste, je vous dois quelques brefs éclaircissements généraux concernant le sens de notre démarche.

**Séance ordinaire du 27 janvier 2000**

Comme un bon nombre d'entre vous, notre groupe est très attaché au rôle de proposition que doit jouer le Conseil municipal en plus de celui d'approuver ou non les initiatives de notre Conseil administratif. C'est donc dans cet esprit que nous proposons ce soir un projet de résolution.

Il est donc bien évident que nous ne demandons pas au Conseil municipal de décider ce soir déjà de proposer aux employés communaux concernés un aménagement de retraite anticipée.

J'insiste donc sur le fait que notre texte demande seulement que soit étudiée cette possibilité et ce, dans un délai qui permette au Conseil municipal de statuer sur cet objet au moment voulu, soit au plus tard au moment où nous voterons le budget 2001.

Enfin, s'il se trouvait dans cette assemblée quelques sceptiques qui pourraient s'interroger sur le bien-fondé de notre proposition, le groupe Socialiste rappelle que ce projet de résolution se réfère à deux objets qui dépendent directement de décisions du Conseil municipal, soit le statut du personnel d'une part et l'adoption du budget d'autre part. Ce qui justifie donc notre démarche de ce soir.

Je laisserai à mon collègue Pierre-Alain Volery le soin de commenter brièvement la teneur même de notre texte.

M. VOLERY : Cette résolution qui vous est présentée ce soir, demande en fait une étude de faisabilité pour une retraite anticipée, aussi bien du côté financier, que sur l'attente des employé(e)s de notre administration municipale sur ce sujet.

A l'heure actuelle, les statuts de la CAP et du personnel de notre administration municipale prévoient, pour le fonctionnaire ayant atteint l'âge de 57 ans révolus, de faire valoir ses droits à la retraite anticipée (art. 6.5).

Ce que nous demandons, c'est d'étudier comment la Ville de Lancy pourrait prendre en charge l'avance AVS, comme les Services Industriels, la commune de Meyrin (qui sont membres de la CAP) le proposent déjà à leurs personnels.

Par exemple, l'Etat de Genève propose un programme d'encouragement à la retraite anticipée (Plend), qui, depuis cette année, donne la possibilité de partir dès l'âge de 55 ans. Il est clair que les prestations offertes ne seront pas les mêmes pour une personne qui décide de partir à 55, 57 ou 62 ans. L'expérience faite à l'Etat donne des chiffres de départs à la retraite anticipée qui varie entre 464 en 1993 et de 201 en 1998. Dans l'optique d'une réalisation de ce projet, le choix doit rester libre.

Le groupe Socialiste vous encourage à voter cette résolution qui demande une étude de faisabilité.

M. HEIZMANN : Politique, polémique ... Si la résolution du parti Socialiste relative à la possibilité de retraite anticipée du personnel communal est sur le fond digne d'intérêt, sur la forme, elle nous paraît quelque peu surprenante.

En effet, la présence d'un membre du parti Socialiste au sein du Conseil administratif ne devrait-elle pas favoriser l'information ?

**Séance ordinaire du 27 janvier 2000**

Comment se fait-il alors que M. Chobaz n'ait pas signalé aux Conseillers municipaux de son parti que notre exécutif travaillait sur cette question, et qu'un projet allait prochainement être présenté à notre Conseil. Alors oubli, difficulté de communication interne, ou manoeuvre superfétatoire ?

Suite à la résolution en faveur de l'occupation des réfugiés que notre groupe a, rappelons-le, rejetée, il apparaît que la quantité de résolutions prime dans nos Conseils sur leur qualité.

Par conséquent, nous rejetterons la résolution socialiste, afin de démontrer notre soutien au projet développé en matière de possibilité de retraite anticipée, projet élaboré par le Conseil administratif, et par M. Föllmi en particulier.

M. LORENZINI : Le groupe Démocrate-chrétien constatant que les termes de la résolution socialiste sont actuellement en étude par le Conseil administratif, et qu'elles seront prochainement présentées en commission, propose de ne pas l'accepter.

En effet, si nous commençons à présenter des résolutions sur des sujets dont nous savons qu'ils sont déjà à l'étude, où allons-nous ? Nous sommes donc opposés à cette résolution.

M. TERRIER : C'est vrai qu'on ne peut être qu'attirés par ce genre de proposition. Je vous rappellerai, pour notre part, qu'il y a quelques années que nous vous proposons de revoir, et ceci dans son entier, le statut du personnel. Je pense et j'ai toujours été contre d'ailleurs, que si on commence à faire des propositions pour chaque statut, on est 35 Conseillers municipaux, on ne va pas avancer si nous proposons une modification à la fois par rapport à ce statut.

La seule résolution qu'on pourrait accepter c'est celle qui proposera de revoir, dans son entier, le statut du personnel avec toutes ses composantes. Le statut du personnel est quelque chose d'important, je ne pense pas que l'on puisse commencer à prendre article par article pour essayer de faire des propositions. C'est pour cette raison que nous refuserons la résolution du groupe Socialiste.

M. BAERTSCHI : J'aurai pensé que le Conseiller administratif interpellé nous en dirait plus sur l'avancement de ce projet, que manifestement un groupe a omis de rappeler.

M. CHOBAS : Juste un mot. Quand j'entends parler de politique ou de polémique, cela relève pour moi de la politique politicienne. Dire qu'on est d'accord sur le fond, mais que, sur la forme, cela ne nous convient pas, je trouve cela, en ce qui me concerne, lamentable. Si la majorité de ce Conseil ne veut pas réfléchir et bien libre à elle de le faire. Le Conseil administratif le fera lui. Quand j'entends certains dire que cette résolution leur paraît quelque peu opportuniste ou qu'elle vient doubler le travail du Conseil administratif, je constate que j'ai vu d'autres solutions qui avaient un caractère autrement plus opportuniste que celle-là. On discute en l'espèce d'un problème qui me paraît suffisamment important pour que ce Conseil puisse accepter d'entrer en matière. Encore une fois, je suis désolé des propos que j'ai entendus.

Pour répondre à M. Baertschi, le Conseil administratif en est effectivement à un stade où il n'est pas en mesure de présenter un document. Cela sera fait en temps opportun.

**Résolution refusée par 17 voix contre, 14 pour, 1 abstention.**

**Séance ordinaire du 27 janvier 2000****14. RESOLUTION RELATIVE A LA REPRESENTATION DES FEMMES AU SEIN DES INSTANCES DECISIONNELLES**

---

Mme SOLIOZ : Donne lecture de la résolution.

Mme LANCE : La résolution que vous avez sous les yeux ce soir a été motivée par un constat : celui de la sous-représentation chronique des femmes dans les instances dirigeantes, notamment dans les postes-clés de l'administration, ou en tant que membres de jury de concours.

En effet, lors de la présentation du concours du projet d'architecture du Petit-Lancy, le 10 janvier 2000, nous n'avons pu que constater, avec stupéfaction et dépit, que la composition du jury comprenait 18 hommes et 1 femme.

Après en avoir discuté entre jeunes de tous partis, et étonnés de l'absence totale de réaction, nous avons jugé nécessaire de présenter cette résolution afin que cet exemple paradigmatique de racisme ne se reproduise plus.

Après en avoir discuté avec des jeunes de tous partis, et étonnés de l'absence totale de leur réaction, nous avons jugé nécessaire de présenter cette résolution, afin que cet exemple parablématique de sexisme ne se reproduise plus. Dès lors, nous vous demandons, à vous, Conseillères, Conseillers municipaux, de voter cette résolution afin que les femmes soient désormais mieux représentées.

Mme BOUNOUS : Je souscris totalement à cette résolution car, dans certains cas d'urbanisme, le côté rationnel et le côté esthétique seraient plus satisfaisants.

M. LANCE : J'ai juste une petite question. Si le phénomène devait s'inverser ces prochaines années, plus de femmes que d'hommes, est-ce que les signataires accepteraient la réciprocité de cette proposition.

Mme SOLIOZ : M. Lance, si le jury avait été composé essentiellement de femmes, il me semble que vous auriez été le premier à répondre à cette question.

M. PAGE : Quand je suis allé voir les plans, je dois dire que j'ai aussi constaté que ce jury était très masculin, alors cela mérite une contestation, une remarque qui ne justifie pas une résolution qui enjoint le Conseil administratif à faire je ne sais pas quoi, je ne sais pas très bien comment il va pouvoir faire. On dit que les femmes ne sont pas représentées dans notre administration, alors qu'on a une belle preuve ici qu'elles sont bien représentées.

On vient d'engager une déléguée économique, alors je crois que là, on ne peut pas reprocher à nos Conseillers administratifs de faire une part tout à fait équitable aux femmes. Maintenant, pour le Conseil municipal, je pense que dans vos partis, si vous avez des présidents de groupes ou autres, qui ne sont pas des femmes, et bien c'est à vous de les désigner, ce n'est pas aux autres à faire des résolutions qui sont inapplicables. Je pense que c'est une contestation qu'on aurait pu faire autrement.

Mme LANCE : Pour vous donner deux exemples de femmes à des postes de cadres, disons que c'est équitable, je ne pense pas qu'il y ait 4 cadres dans l'administration en tout, ces deux personnes en exemple, c'est l'extrême minorité. Dans la mesure où cet

**Séance ordinaire du 27 janvier 2000**

exemple se représenterait que le Conseil administratif soit vigilant à ne pas mettre en place des hommes, en proportion écrasante, mais de faire en sorte de conduire aussi des femmes.

M. TERRIER : Je ne sais pas si c'est l'approche de carnaval, mais cela me donne cette impression là. En parlant de ségrégation, on nous a expliqué qu'on avait choisi des jeunes pour ceci, et non pas des vieux, je m'excuse de prendre la parole. Même dans les exposés de Mme Lance, elle fait une ségrégation, non pas entre hommes et femmes, mais jeunes et vieux. Je dois dire que cela me choque quelque peu, comme eux peuvent être choqués. Je l'interpréterai dans le sens de la rigolade.

La deuxième chose que je constate, c'est qu'il a fallu se mettre à 5 pour écrire 5 lignes. Là aussi, cela m'amuse. Dans la résolution qui est signée, sur 5, il y a 3 hommes et 2 femmes, on aurait pu être attentifs, mais c'est comme Mme Lance l'a dit, ils ont fixé des dates de naissance, malheureusement Mesdames, qui ne faites pas partie de la jeunesse, vous n'avez pas pu profiter d'être signataires de cette résolution. Donc, je la refuserai.

M. HEIZMANN : Pour mon compte, je trouve cette résolution extrêmement intéressante. Ce qui me gêne un peu, c'est son libellé. En la lisant bien : « qu'il prenne les mesures nécessaires afin de garantir la présence de femmes lors de décisions communales ». A mon sens, cela a un caractère un peu passif, dans le sens qu'il suffit qu'il y ait des dames, mais on ne leur demande même pas de prendre de décision, pourvu qu'elles soient là.

A mon sens, cela aurait été un peu plus révolutionnaire de la libeller sous la forme que la représentation féminine soit assurée dans des groupes mandatés, par exemple par le Conseil administratif; c'est-à-dire qu'on assure une représentativité féminine, mais non pas une présence féminine. A mon sens, il faudrait quelque peu l'améliorer et sans rentrer dans les quotas, mais arriver à ce que cette représentativité soit suffisamment forte.

Mme CORDEY : Depuis des années, on entend les hommes ricaner quand on demande que les femmes aient un peu plus de place, alors s'il vous plaît, Messieurs, quand vous êtes vissés sur vos sièges, vous avez de la peine à vous en sortir.

M. DUBATH : Pour en revenir à ce qu'a dit M. Heizmann, c'était bien dans son sens qu'on voulait aller, mais on l'a formulé de façon maladroite.

Mme SOLIOZ : Je remercie M. Heizmann de son intervention, et je suis tout à fait d'accord d'aller dans son sens, les autres aussi je pense. Par contre, je ne relèverai aucun commentaire du Monsieur qui est devant moi. Je trouve très important que les hommes décident sur ce sujet, autant que les femmes, s'il y en a 3 tant mieux. Ensuite, pour reprendre les propos de Catherine Lance, on avait simplement envie de dire au Conseil administratif qu'il prenne conscience que c'est un point important. S'il y a des décisions dans un jury, dans une commission, qu'il réfléchisse à ce que la représentativité des femmes se fasse et soit présente.

M. CAVALERI : Je pense que les signataires ont parfaitement eu raison de nous présenter cette résolution, parce que si elle avait été présentée il y a une année, certainement le jury qui est incriminé ici, avec 18 hommes et 1 femme, n'aurait pas eu cette composition. Donc, je soutiens la proposition.

**Séance ordinaire du 27 janvier 2000**

Mme JELK-PEILA : Je voulais simplement dire que suite à cette résolution, en regardant la composition des commissions, on peut s'apercevoir qu'aussi au sein du Conseil municipal, la répartition femmes est tout à fait particulière, dans le sens où la majorité des femmes se retrouvent à la Commission sociale, à la Commission des écoles. Il y a une commission qui n'a pas une seule femme, il y a des endroits où c'est peut-être plus difficile d'être pour une femme. Je relèverai surtout que, quand on tourne en dérision les 5 lignes de cette résolution, on ne tient pas compte finalement du côté intéressant, c'est-à-dire que 5 personnes essaient d'apporter quelque chose d'autre, tout en sachant que c'est un sujet qui va soulever des passions et déclencher des ricanement, et essaient de dépoussiérer un certain nombre de choses dans cette assemblée. Je connais pas mal de gens qui ont voté sur les listes, on regarde les dates de naissance, et on se dit, on veut changer quelque chose, donc on va voter pour des jeunes. Je les remercie d'avoir présenté cette résolution, et d'avoir eu le courage de le faire et d'affronter les ricanements de certains.

M. WYSS : J'aurai vraiment apprécié qu'une femme libérale signe cette résolution.

M. TERRIER : Qu'on soit bien clair. Je dirai tout de suite que le ricanement vient de la proposition qu'on nous propose. Pour ma part, les quotas, ce n'est pas ma tasse de thé, par contre les vellétés c'est quelque chose sur lesquelles je ne reviendrai pas. Par contre, lorsque nous entendons des arguments, comme ceux que Mme Jelk-Peila vient de prononcer, je vous rappellerai que pour la répartition des membres dans les commissions, ce n'est pas le Conseil administratif qui décide de qui sera dans les commissions, mais c'est du ressort de chaque parti qui décide, en son sein, s'il y aura des femmes ou des hommes dans les commissions. Vous avez la liberté totale.

Quant au concours d'idées qui a provoqué le tilt, j'y suis tout à fait sensible, et je vais tout à fait dans ce sens-là; mais de dire, de donner des exemples dans l'administration, je crois qu'on aurait pu se renseigner auprès des instances décisionnelles ou dans les services si les moyennes sont maintenues à la ville de Lancy. Je crois que le Conseil administratif l'a toujours démontré, le Conseil municipal est tout aussi conscient et d'accord, il n'a jamais fait de sexisme, loin de là. Ce ne sont pas des ricanements, je me permets de donner mon avis.

Mme SOLIOZ : J'aimerais bien qu'on relise cette résolution et en quoi elle consiste. On ne parle pas de quota, on ne parle pas de proportionnalité, on ne parle pas de chiffre, on parle simplement de représentativité. Je pense que ce n'est pas demander de décrocher la lune. En plus, vous-même, vous parlez d'égalité, moi je n'en suis même pas encore là. On demande simplement la représentativité.

M. RENEVEY : M. Heizmann, est-ce que vous maintenez votre proposition de modification ?

M. HEIZMANN : Oui, je propose la modification suivante : « qu'il prenne dorénavant les mesures nécessaires afin de garantir que la représentativité féminine soit assurée dans des groupes mandatés par le Conseil administratif pour prendre des décisions communales ».

**Résolution amendée acceptée par 29 oui, 1 non, 2 abstentions. (Voir Annexe).**

**Séance ordinaire du 27 janvier 2000**

**15. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

---

Mme TAILLEPIERRE : Je demande au Conseil administratif quel sera l'avenir de nos postes ?

Mme LANCE : Je vous remercie pour le vote de la résolution. J'aimerais intervenir, une troisième fois, pour la piste cyclable de la route du Grand-Lancy. Il y a toujours autant de voitures, est-ce que des mesures vont être prises pour assurer la sécurité des cyclistes, ne serait-ce que mettre un revêtement de couleurs pour attirer l'attention des automobilistes.

Mme JELK-PEILA : Concernant le concours d'architecture, nous avons reçu ce papillon dans nos boîtes aux lettres. En regardant au dos, je constate que le plan qui y figure est très ancien, et que beaucoup de bâtiments, certains lieux ont été modifiés, et que lors des visites des locaux de la Mairie, on a vu que le Service disposait d'un programme qui permettrait d'avoir un plan beaucoup plus actuel. J'aimerais que la prochaine fois on ait quelque chose qui soit plus d'actualité.

M. LANCE : J'aimerais juste féliciter une femme, c'est la gérante de l'Auberge du Grand-Lancy d'avoir laissé ouvert son établissement durant les fêtes de fin d'année, et de tenir le seul établissement du Grand-Lancy, ouvert le dimanche. Elle n'avait aucune obligation de le faire, contrairement à d'autres établissements récemment rénovés.

En tant que Président de la Commission des écoles, culture et loisirs, je vous rappelle le déplacement à Leysin pour la visite des maisons de vacances des Fleurettes et des Laurelles, qui aura lieu le 18 mars prochain, tout le Conseil municipal est invité.

M. FOLLMI : En réponse à Mme Taillepierre, je voudrais simplement lui dire que nous avons un rendez-vous agendé avec la direction de la poste la semaine prochaine.

M. RENEVEY : Je lève la séance et vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 21 heures 10.

**Le Secrétaire :**

**Yann WYSS**

**Le Président :**

**Frédéric RENEVEY**